

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 10 décembre 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et Me Denis Bouffard, greffier.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 21 et 28 novembre 2018.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus du 1^{er} au 30 novembre 2018 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 30 novembre 2018 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois de novembre 2018 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de novembre 2018.
- Les certificats confirmant que les règlements **574-1** (modifiant le règlement numéro 574 décrétant des travaux d'aménagement de sentiers, de zones d'accueil, de zones d'interprétation, de plantation d'arbres, d'arbustes, de travaux d'architecture de paysage dans les secteurs marais et marécage du parc de conservation du Ruisseau de Feu afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 2 305 142 \$ à 4 369 300 \$), **702** (décrétant des travaux de prolongement de la conduite d'égout sanitaire et de réfection de la chaussée sur la rue Marie-Josée, entre la rue Johanne et la rue Camus, et prévoyant un emprunt au montant de 146 600\$) et le règlement **1001-293** (modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages « classe C-multifamiliale 3 logements » et « classe D - multifamiliale 4 à 6 logements » du groupe Habitation dans la zone 9862-71 (montée Dumais)) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- Le registre des déclarations des dons aux membres du conseil de la Ville de Terrebonne, en vertu de l'article 5.3.5 du règlement 505-4 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne ».
- Les formules de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 598-12-2018
PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

M. Simon Paquin fait part de son intérêt au point 9.1.

RÉSOLUTION NO : 599-12-2018
PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc
APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (598-12-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (599-12-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2018 (600-12-2018);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Nomination – maire suppléant (601-12-2018);
- 5.2 Adoption du règlement numéro 229-7 modifiant le règlement 229 concernant les véhicules hors route – mis à jour du tracé des sentiers et plus particulièrement dans le secteur du boulevard Laurier près du chemin du Trait-Carré (602-12-2018);
- 5.3 Adoption du règlement numéro 428-10 modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de déterminer le droit payable pour l'année 2019 (carrières et sablières) (603-12-2018);
- 5.4 Adoption du règlement numéro 723 prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (604-12-2018);
- 5.5 Adoption du règlement numéro 419-2 modifiant le règlement concernant la circulation des camions et des véhicules outils – circulation des camions et des véhicules outils sur la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue O'Diana (605-12-2018);
- 5.6 Adoption du règlement numéro 3901-7 modifiant de nouveau le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement et son amendement 3901-3 sur le stationnement hivernal (606-12-2018);
- 5.7 Dépôt du projet de règlement numéro 120-1 modifiant le mode de taxation du règlement numéro 120 décrétant des travaux de construction de bordures, de pavage, de trottoirs, de piste cyclable et d'espaces verts sur le boulevard Alexandre-Cousineau (607-12-2018);
- 5.8 Dépôt du projet de règlement numéro 123-2 modifiant le mode de taxation des règlements numéros 123 et 123-1 décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sous la rue Marie-Josée et le chemin Saint-Roch, entre la montée Gagnon et la rue Paradis (608-12-2018);
- 5.9 Dépôt du projet de règlement numéro 125-2 modifiant le mode de taxation des règlements numéros 125 et 125-1 décrétant des travaux de construction de bordures, de pavage, d'éclairage et de trottoirs dans les rues de Melbourne, de Nagano, d'Oslo, d'Osaka et dans le secteur commercial du boulevard de la Pinière (609-12-2018);
- 5.10 Dépôt du projet de règlement numéro 180-4 modifiant le mode de taxation des règlements numéros 180, 180-1, 180-2 et 180-3 décrétant des travaux d'aqueduc et de revêtement bitumineux dans la rue Johanne (610-12-2018);

- 5.11 Dépôt du projet de règlement numéro 303-2 modifiant le mode de taxation du règlement numéro 303-1 décrétant des travaux de construction de pavage, d'éclairage et d'aménagement paysager dans le prolongement de la rue Hector-Chartrand (611-12-2018);
- 5.12 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 724 décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2019 de la Ville de Terrebonne (612-12-2018);
- 5.13 Avis de motion – projet de règlement numéro 703-1 modifiant le règlement numéro 703 - travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon – augmentation du montant de l'emprunt et modification de la répartition des coûts de travaux et des catégories et paramètres d'unité de superficie taxable (613-12-2018);
- 5.14 Avis de motion – projet de règlement d'emprunt numéro 716 – travaux d'élargissement et de repavage du chemin Saint-Roch, entre la montée Gagnon et la rue Paradis (614-12-2018);
- 5.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 3500-6 modifiant le règlement 3500 sur la population animale afin de modifier l'article 8.10 concernant l'enlèvement et le nettoyage des matières fécales d'un animal (615-12-2018);
- 5.16 Adoption et dépôt du projet de règlement numéro 649-1 modifiant le règlement 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux (616-12-2018);
- 5.17 Avis de motion – projet de règlement numéro 649-1 (617-12-2018);
- 5.18 Abrogation de la résolution 314-08-2017 – projet de logements communautaires – nouvelles exigences de la Loi 122 (618-12-2018);
- 5.19 Refus – offre de services supplémentaires de Cohésion Totale inc. – construction du quartier général de la police (619-12-2018);
- 5.20 Adoption de soumission – contrôle de la population animale (620-12-2018);
- 5.21 Adoption de soumission – portefeuille d'assurances générales 2019 (621-12-2018);
- 5.22 Acceptation du contrat de soutien technique sur les logiciels de la firme PG Solutions ACCEO Municipal pour l'année 2019 (622-12-2018);
- 5.23 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 (623-12-2018);
- 5.24 Modification de la résolution numéro 332-07-2018 nommant les conseillers et conseillères pour siéger sur les commissions et différents comités (624-12-2018) ;

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Adoption des prévisions budgétaires 2019 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 (625-12-2018);

- 6.2 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne/Mascouche pour son exercice financier 2019 (626-12-2018) ;
- 6.3 Modification de l'affectation - excédent de fonctionnement affecté taxe infrastructures prévu au budget 2018 (627-12-2018);

7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption de soumission – travaux de réaménagement du rang Saint-François et de la montée Gagnon – TECQ IV (628-12-2018);
- 7.2 Adoption de soumission – travaux de réaménagement du boulevard des Seigneurs – TECQ IV (629-12-2019);
- 7.3 Adoption de soumission – entretien d'éclairage de rue et de feux de circulation (630-12-2018);
- 7.4 Appui à la Fédération canadienne des municipalités concernant la récupération de tous les types de plastique (631-12-2018);
- 7.5 Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (632-12-2018);
- 7.6 Adoption des critères et pointages de sélection pour la grille d'évaluation pour « services professionnels multidisciplinaires concernant la préparation des plans, devis et la surveillance de chantier pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager du parc nature sur la rue d'Angora » (633-12-2018);

8. URBANISME

- 8.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (634-12-2018);
- 8.2 Demande à la MRC Les Moulins de modifier le projet de règlement 97-33R-7 – secteur situé dans le quadrant nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640 (635-12-2018) ;

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (636-12-2018);
- 9.2 Adoption de soumission – service de conversion à la RFID pour le réseau des bibliothèques de Terrebonne (637-12-2018);
- 9.3 Participation de la Ville aux « Journées de la persévérance scolaire 2019 (638-12-2018);

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Autorisation – abolition, création et modification de postes et adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'incendie (639-12-2018);
- 10.2 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2018-01 à intervenir avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. (640-12-2018);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec – « préparation générale aux sinistres – dans le cadre du volet 1 » (641-12-2018);
- 11.2 Demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec – « préparation générale aux sinistres – dans le cadre du volet 2 » (642-12-2018);
- 11.3 Autorisation – installation de signalisation (643-12-2018);

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

- 13.1 Les prochaines séances ordinaires se tiendront à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 14 janvier 2019 (refinancement) et le lundi 21 janvier 2019, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes);
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (644-12-2018).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 600-12-2018

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 601-12-2018

ATTENDU la résolution 216-05-2018, adoptée le 14 mai 2018, désignant le conseiller Yan Maisonneuve à titre de maire suppléant pour la période du 5 juin au 10 décembre 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger la nomination de monsieur Yan Maisonneuve jusqu'au 31 décembre 2018 et de nommer, à compter du 1^{er} janvier 2019, madame Nathalie Ricard;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le mandat du conseiller Yan Maisonneuve, à titre de maire suppléant, soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2018.

QUE le conseil municipal remercie monsieur Yan Maisonneuve pour le travail accompli à titre de maire suppléant.

QUE Madame la conseillère Nathalie Ricard soit nommée maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

Lorsque le maire est absent, que Madame la conseillère Nathalie Ricard soit autorisée à signer ou endosser, conjointement avec la trésorière, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que protocole d'entente, contrat etc.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 602-12-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement modifiant le règlement 229 concernant les véhicules hors route afin de remplacer l'annexe « A-3 » par l'annexe « A-4 » dans le but de mettre à jour le plan représentant le tracé des sentiers et particulièrement dans le secteur du boulevard Laurier, près du chemin du Trait-Carré, et remplaçant le règlement 229-6, soit adopté sous le numéro 229-7.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 26 novembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 603-12-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Simon Paquin

QUE le règlement modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de déterminer le droit payable pour l'année 2019, soit adopté sous le numéro 428-10.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 26 novembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 604-12-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, soit adopté sous le numéro 723.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 26 novembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 605-12-2018

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement concernant la circulation des camions et des véhicules outils, sur la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue O'Diana, soit adopté sous le numéro 419-2.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 26 novembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 606-12-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE le règlement modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement et son amendement 3901-3 sur le stationnement hivernal, soit adopté sous le numéro 3901-7.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 26 novembre 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 607-12-2018

La conseillère Nathalie Bellavance dépose le projet de règlement numéro 120-1 modifiant le mode de taxation du règlement numéro 120 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtements en béton bitumineux, d'installation de l'éclairage routier, d'aménagement de pistes cyclables et d'espaces verts ainsi qu'une partie des infrastructures du boulevard projeté dans le projet "Place Alexandre Cousineau" et prévoyant un emprunt au montant de 2 426 000\$ pour en payer le coût.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 608-12-2018

Le conseiller Yan Maisonneuve dépose le projet de règlement numéro 123-2 modifiant de nouveau le règlement numéro 123 décrétant des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sous la rue Marie-Josée et le chemin Saint-Roch, entre la montée Gagnon et la rue Paradis, afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 609-12-2018

Le conseiller Simon Paquin dépose le projet de règlement numéro 125-2 modifiant le règlement numéro 125 décrétant l'exécution des travaux de pose de bordures, de trottoirs, de revêtements en béton bitumineux, d'installation de l'éclairage routier, d'aménagement de surfaces publiques des rues de Melbourne, de Nagano, d'Oslo et d'Osaka ainsi qu'une partie des infrastructures pour desservir le secteur commercial dans le boulevard de la Pinière afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 610-12-2018

La conseillère Nathalie Bellavance dépose le projet de règlement numéro 180-4 modifiant le règlement numéro 180 décrétant l'exécution des travaux d'aqueduc et de revêtements bitumineux dans la rue Johanne afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 611-12-2018

Le conseiller Yan Maisonneuve dépose le projet de règlement numéro 303-2 modifiant le règlement numéro 303-1 décrétant l'exécution des travaux de revêtements bitumineux, d'aménagement paysager et d'installation de l'éclairage routier sur le prolongement de la rue Hector-Chartrand afin de régulariser la taxation en modifiant le mode de taxation pour appliquer un taux à l'unité d'évaluation.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 612-12-2018

ATTENDU QUE le conseil, lors de sa séance tenue le 9 avril 2018, adoptait le règlement numéro 703 décrétant des travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, ainsi que des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, de bordures, de piste cyclable et d'éclairage et prévoyant un emprunt n'excédant pas 974 000 \$ et admissible au programme TECQ III et que ledit règlement était approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 29 juin 2018 (AM292020);

ATTENDU la résolution CE-2018-1389-REC du comité exécutif du 28 novembre 2018 recommandant au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 703-1 amendant le règlement numéro 703 afin d'augmenter l'emprunt de 438 400\$ afin de le porter à 1 412 400\$ et de modifier la répartition des coûts de travaux et de modifier les catégories et paramètres d'unité de superficie taxable;

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, du règlement #703-1 modifiant le règlement numéro 703 afin d'augmenter l'emprunt d'une somme de 438 400\$ afin de le porter à la somme de 1 412 400\$, de modifier la répartition des coûts de travaux et de modifier les catégories et paramètres d'unité de superficie taxable.

RÉSOLUTION NO : 613-12-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, du projet de règlement numéro 716 décrétant des travaux d'élargissement et repavage du chemin Saint-Roch, entre la montée Gagnon et la rue Paradis, et prévoyant un emprunt de 4 670 600\$.

RÉSOLUTION NO : 614-12-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 724 décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2019 de la Ville de Terrebonne.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 615-12-2018

Le conseiller Éric Fortin donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3500-6 modifiant le règlement 3500 sur la population animale afin de modifier l'article 8.10 concernant l'enlèvement et le nettoyage des matières fécales d'un animal.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 616-12-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 649-1 modifiant les alinéas 9 et 11 de l'article 8.2 relatif aux frais que le requérant doit prendre à sa charge du règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, et plus précisément afin d'augmenter les frais d'administration de la Ville à 5% au lieu de 2.5% du coût de l'estimation préliminaire de l'ingénieur-conseil et d'augmenter, aux fins de la constitution du fonds de l'arbre, le versement à quinze cents (0,15\$) au lieu de dix cents (0,10\$) le pied carré de la partie développable de son projet de développement immobilier dans son entier, incluant les rues et les zones tampons et excluant les parcs et les zones d'intérêt conservées et de mise en valeur. Cette somme représente la superficie développée à chacune des phases.

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 617-12-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 649-1 modifiant les alinéas 9 et 11 de l'article 8.2 relatif aux frais que le requérant doit prendre à sa charge du règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, et plus précisément, afin d'augmenter les frais d'administration de la Ville à 5% au lieu de 2.5% du coût de l'estimation préliminaire de l'ingénieur-conseil et d'augmenter, aux fins de la constitution du fonds de l'arbre, le versement à quinze cents (0,15\$) au lieu de dix cents (0,10\$) le pied carré de la partie développable de son projet de développement immobilier dans son entier, incluant les rues et les zones tampons et excluant les parcs et les zones d'intérêt conservées et de mise en valeur. Cette somme représente la superficie développée à chacune des phases.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 618-12-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

Suivant la recommandation CE-2018-1368-REC du comité exécutif du 28 novembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne abroge la résolution numéro 314-08-2017, adoptée le 14 août 2017, et appuyant un projet multiclientèle de 135 logements communautaires de type « clé en main » dans le pôle de la Croisée urbaine, en partenariat avec Réseau Sélection, puisque ce projet « clé en main », suivant les nouvelles exigences de la Loi 122, doit faire l'objet d'un appel de propositions.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 619-12-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2018-1369-REC du comité exécutif du 28 novembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne refuse l'offre de services supplémentaires de Cohésion Totale inc. numéro OSS-768 pour un montant de 73 687,50\$ (taxes en sus) et résilie le contrat issu de l'appel d'offres SA15-1003 pour les services professionnels – assistant maître d'ouvrage ainsi que toutes les modifications apportées à ces contrats depuis l'adjudication jusqu'à ce jour, à l'exception de l'avenant en lien avec la construction du chemin temporaire (2018-QG-28), le tout selon les dispositions de l'article 2125 du Code civil du Québec.

QUE cette résiliation de contrat, de même que tous les avenants non complétés à ce jour, prendra effet dès la réception par l'adjudicataire de la présente résolution.

QUE la Direction générale soit et est mandatée pour préparer un nouvel appel d'offres public pour services professionnels assistant maître d'ouvrage afin de tenir compte de l'ensemble des caractéristiques souhaitées pour le parachèvement du projet ainsi que des conséquences d'avoir mis fin au contrat de Lemay Architectes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 620-12-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le contrôle de la population animale pour un contrat d'une durée de deux (2) ans avec une (1) option de renouvellement (SA18-1002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 31 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 novembre 2018 à 11 h 11, à savoir :

SPCA Lanaudière Basses Laurentides	450 000\$ t.t.c.
Le Berger Blanc inc.	620 865\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société SPCA Lanaudière Basses Laurentides s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 novembre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 565 677\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1411-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES**, datée du 19 novembre 2018, pour le contrôle de la population animale, et ce, pour un contrat d'une durée de deux (2) ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, avec une (1) option de renouvellement, tel que décrit à l'article 15 du cahier des charges spécifiques, le tout pour un montant de 450 000\$ (plus les taxes applicables).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 621-12-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de son portefeuille d'assurances générales pour l'année 2019 (SA18-2001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 30 octobre 2018 et dans le journal La Revue le 31 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 novembre 2018 à 11 h 13, à savoir :

AON Parizeau inc. (Montréal) <i>incomplet</i>	359 598,63\$ (t.t.c.)
BFL Canada risques et assurances inc.	367 064,04\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE la soumission de la société BFL Canada risques et assurances inc. s'est avérée conforme selon le rapport préparé le 28 novembre 2018 par M. Guy Turcot de la firme Guy Turcot & associés inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 novembre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 400 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la Direction du greffe et affaires juridiques a prévu les crédits nécessaires à son budget 2019;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1413-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC.** pour l'acquisition d'un portefeuille d'assurances générales de la Ville de Terrebonne du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019, à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale et de l'assurance pollution qui font maintenant l'objet d'un contrat distinct, à la firme BFL Canada risques et assurances inc., pour un montant de 336 756\$ (plus les taxes applicables de 9% en la matière).

QUE le greffier ou l'assistant-greffier de la Ville de Terrebonne soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'ensemble des documents pertinents au contrat d'assurances.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 622-12-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

Suivant la recommandation CE-2018-1430-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de services de la firme Acceo Solutions inc. pour le soutien technique des logiciels, dont la description est jointe au sommaire exécutif, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le tout pour un montant n'excédant pas 482 088,56\$ (taxes en sus) payable en deux (2) versements égaux les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 2019. (*L'octroi d'un contrat de ce type ne requiert pas de procéder par appel d'offres selon le paragraphe 6 b) de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.*)

QU'un montant de 434 698,56\$ (taxes en sus) soit pris à même le poste budgétaire numéro 1-02-132-00-515 et qu'un montant de 47 390\$ (taxes en sus) soit pris à même le code budgétaire numéro 1-02-120-00-515 pour le logiciel de la Cour municipale.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 623-12-2018

ATTENDU QUE le conseil doit établir, en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la date et l'heure des séances ordinaires pour l'année 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 devant se tenir à 19 h 30, comme suit :

<u>Date</u>	<u>Endroit</u>
Le lundi 14 janvier	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre (refinancement)
Le lundi 21 janvier	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 4 février	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 25 février	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 18 mars	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre

Le lundi 8 avril	Salle Leclerc du centre Guérin / 6900, rue Guérin
Le lundi 29 avril	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 13 mai	École de l'Étincelle, 2225, boulevard des Seigneurs.
Le lundi 27 mai	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 10 juin	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 8 juillet	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 19 août	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 9 septembre	Gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas / 3425, rue Camus
Le lundi 23 septembre	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 7 octobre	École des Pionniers, 1241, avenue de la Croisée
Le lundi 28 octobre	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 11 novembre	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 25 novembre	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 9 décembre	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre

QU'un avis soit publié à cet effet sur le site internet de la Ville et dans le journal La Revue.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 624-12-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE la résolution numéro 332-07-2018 nommant les conseillères et conseillers pour siéger sur les commissions et différents comités soit modifiée de nouveau afin de nommer la conseillère Nathalie Ricard au conseil d'administration du CLDEM en remplacement du conseiller Éric Fortin.

Également, qu'une modification soit apportée à la résolution numéro 332-07-2018, adoptée le 9 juillet 2018, afin que le nom des commissions soit identique à celui mentionné au règlement 718, adopté le 13 août 2018, créant lesdites commissions, à savoir :

La commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine devient la « **Commission du développement social et communautaire** », la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes devient la « **Commission de la sécurité publique** » et la commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif devient la « **Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité** ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 625-12-2018

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte les prévisions budgétaires de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins pour son exercice financier 2019 démontrant des revenus et des dépenses au montant de 11 109 500\$ et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 au montant de 20 814 000\$, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 626-12-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne/Mascouche pour son exercice financier 2019 démontrant des revenus et des dépenses au montant de 4 248 300\$ et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 au montant de 5 860 000\$, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 627-12-2018

ATTENDU QUE le budget 2018 prévoyait une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté taxe infrastructures au montant de 18 430\$ (crédeur);

ATTENDU QUE le financement à long terme des travaux d'infrastructures pour l'année 2018 est complété;

ATTENDU QUE les recettes 2018 provenant de la taxe infrastructures totalisent 4 574 547\$ et les annuités 2018 du service de la dette des règlements attribuables aux infrastructures totalisent 4 418 125\$;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1416-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la modification de l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté taxe infrastructures prévu au budget 2018 pour le réviser à 156 422\$ (débiteur).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 628-12-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réaménagement du rang Saint-François et de la montée Gagnon (SA18-3010) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 1^{er} août 2018 et dans le journal La Revue le 25 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 août 2018 à 11 h 01, à savoir :

Construction G-Nesis inc.	2 205 583,83\$ t.t.c.
Uniroc Construction inc.	2 334 850,67\$ t.t.c.
Pavages Multipro inc.	2 428 289,94\$ t.t.c.
Duroking Construction	2 702 986,83\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction G-Nesis inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 30 août 2018 par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 août 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 2 173 742,07\$ (t.t.c.), soit 1 077 426,70\$ (t.t.c.) pour les travaux du rang Saint-François et de 1 096 315,37\$ (t.t.c.) pour les travaux de la montée Gagnon;

ATTENDU QUE les règlements d'emprunt numéros 699 et 703 prévoient des budgets de 817 500,99\$ (t.t.c.) pour les travaux du rang Saint-François et de 1 048 685,83\$ (t.t.c.) pour les travaux de la montée Gagnon;

ATTENDU QUE la ventilation du prix du plus bas soumissionnaire est de 1 185 348,56\$ (t.t.c.) pour les travaux du rang Saint-François et de 1 020 235,26\$ (t.t.c.) pour les travaux de la montée Gagnon;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 703 devra être amendé;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction G-Nesis inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 décembre 2018 ;

ATTENDU la vérification juridique du 5 novembre 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1390-REC du comité exécutif du 28 novembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION G-NESIS INC.**, datée du 28 août 2018, pour des travaux de réaménagement du rang Saint-François et de la montée Gagnon, le tout pour un montant de 1 918 316\$ (taxes en sus), soit :

- 887 354\$ pour les travaux de la montée Gagnon à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 699.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0432 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

- 1 030 962\$ pour les travaux du rang Saint-François à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 703 et conditionnel à l'adoption par le conseil municipal du règlement 703-1 modifiant le règlement 703 et à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet;
- Devis techniques et administratif.

QUE lesdits travaux soient inscrits au seuil TECQ IV.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 629-12-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de réaménagement du boulevard des Seigneurs (SA18-3011) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 juin 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 juillet 2018 à 11h04, à savoir :

Eurovia Québec construction inc.	4 186 416,24\$ t.t.c.
Pavages Multipro inc.	4 290 121,79\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Eurovia Québec construction inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 19 juillet 2018 par M. Charles Saulnier, ingénieur et directeur de projets de la firme Comeau Experts-Conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 23 juillet 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la garantie de soumission fournie par Eurovia Québec construction inc. n'est plus valide puisque le délai de validité de 90 jours suivant l'ouverture de soumissions est dépassé;

ATTENDU QUE la société Eurovia Québec construction inc. a confirmé par courriel, en date du 31 octobre 2018, qu'il désire exécuter les travaux bien que la période de garantie de soumission est dépassée;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Eurovia Québec construction inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 10 décembre 2018 ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} novembre 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1391-REC du comité exécutif du 28 novembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.**, datée du 17 juillet 2018, pour des travaux de réaménagement du boulevard des Seigneurs, le tout pour un montant de 3 641 153,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 699.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0338 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

QUE lesdits travaux soient inscrits au seuil TECQ IV.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 630-12-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien d'éclairage de rues et de feux de circulation (SA18-9071) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 7 novembre 2018 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 27 novembre 2018 à 11 h 05, à savoir :

Installume inc.	198 024,89\$ t.t.c.
JNA Leblanc électrique inc.	233 416,50\$ t.t.c.
Michel Guimont entrepreneur électricien ltée	293 928,99\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Laurin Laurin (1991) inc.	277 637,03\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Installume inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 novembre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 234 514,51\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a prévu les crédits nécessaires à son budget 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1424-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **INSTALLUME INC.**, datée du 26 novembre 2018, pour l'entretien d'éclairage de rues et de feux de circulation, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 15 janvier 2019 au 15 janvier 2020, le tout pour un montant de 172 233\$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 631-12-2018

ATTENDU la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix, par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55% des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastique d'ici 2040;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

ATTENDU QUE la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75% de ses déchets de plastique d'ici 2030;

ATTENDU la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

ATTENDU QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;

ATTENDU QUE ce plan, adopté en avril 2016, a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

ATTENDU la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise le 5 juin dernier au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des Canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

ATTENDU QUE de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

ATTENDU la recommandation numéro DDEM-2018-11-13/04 de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité concernant l'appui à la Fédération canadienne des municipalités concernant le plastique;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1409-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne:

- appuie la Fédération canadienne des municipalités dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55% des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastique d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans;
- demande au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastique;
- transmet copie de cette résolution au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au Premier ministre et à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujetti au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 632-12-2018

ATTENDU les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation;

ATTENDU QUE la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain provient des activités de transport des personnes et des marchandises;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes;

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031 (PMAD) a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable;

ATTENDU QUE la communauté a demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration de son plan stratégique de développement du transport collectif;

ATTENDU la tenue, les 18 et 19 octobre dernier, de l'Agora métropolitaine au cours de laquelle des discussions entre élus, citoyens et divers représentants de la société civile ont donné lieu à 40 recommandations à tenir compte dans le futur exercice d'élaboration du plan d'action 2019-2023 du PMAD;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne doit tenir compte des changements climatiques dans l'ensemble des rapports, plans et autres documents qu'elle produit;

ATTENDU la recommandation numéro DDEM-2018-11-13/03 de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité concernant la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1408-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît que des transitions rapides et de grandes envergures dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC.

QUE le conseil appuie la Communauté métropolitaine de Montréal :

- pour poursuivre les mesures de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de son Plan d'action permettant ainsi d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;

- dans sa recommandation aux gouvernements du Canada et du Québec, à l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi qu'aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiative permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 633-12-2018

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2018-1381-REC du comité exécutif du 28 novembre 2018, que le conseil municipal autorise la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres « des services professionnels multidisciplinaires concernant la préparation des plans, devis et la surveillance de chantier pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager du parc nature sur la rue d'Angora » selon les critères et pointages suivants :

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat professionnel	15
2. Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	15
a. Présentation générale et qualification du soumissionnaire	5
b. Expérience dans des projets similaires	
Projet 1	5
Projet 2	5
4. Qualification et expérience du chargé de projet	20
a. Compétence de l'architecte paysagiste chargé de projet	10
b. Expérience dans des projets similaires	
Projet 1	5
Projet 2	5
5. Qualification et expérience des membres clés de l'équipe	15
6. Qualification et expérience des autres membres de l'équipe	15
	100
Proposition financière	
Prix de la proposition (avant taxes)	Prix
	Sous-total prix
Pondération finale	
((Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000)/Prix	-

* Maximum de points attribués aux critères

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 634-12-2018

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à cette recommandation;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 8 novembre 2018 en adoptant le PIIA suivant:

**2018-00553 Projet de construction d'une habitation
multifamiliale jumelée sans garage
504, rue Gagnon / lot 2 440 560
Dany Bibeau**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale jumelée sans garage selon les plans, élévations et perspective réalisés par Emery Architecte et le plan d'implantation réalisé par M. André Gendron, le tout identifié « Annexe 2018-00553 », et ce, à la condition suivante :

- À modifier la grandeur du patio du rez-de-chaussée à 2 mètres par 2 mètres afin de respecter la norme du règlement de zonage # 1001.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 635-12-2018

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2018-1394-REC du comité exécutif du 28 novembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne demande à la MRC Les Moulins de modifier le projet de règlement 97-33R-7 afin que le secteur situé dans le quadrant nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640 corresponde aux limites du périmètre métropolitain du PMAD, que l'aire d'affectation «forestière» soit éliminée et que les nouvelles aires d'affectation prennent en considération la notion théorique de TOD identifiée au PMAD, alors que le reste des aires d'affectation actuellement identifiées «périurbaine » et « forestière » soit désigné « multifonctionnelle » et que le site du LET à intégrer au périmètre d'urbanisation conserve l'affectation «Gestion des matières résiduelles».

ADOPTÉ

Le conseiller Simon Paquin déclare son intérêt sur la résolution suivante et s'abstient de voter.

RÉSOLUTION NO : 636-12-2018

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît pour un (1) an, soit du 10 décembre 2018 au 9 décembre 2019, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Cité GénérAction 55+	A1
7 ^e Groupe Scout de Terrebonne	B1
Club de patinage artistique de Terrebonne inc.	B1
Zone Ados	B2
Le Comité de loisirs Georges VI	B3
Chorale Parlez-moi d'amour	B4
Comptoir d'entraide de Terrebonne	C1
Popote roulante Les Moulins	C1
Service régional d'interprétariat de Lanaudière	D1
Action Familles de La Plaine	D3
Albatros 14 Lanaudière inc.	D4
Les Amis de Lamater	D4
Les petits frères de Terrebonne	D4
Nourri-Source Lanaudière	D4
Puits Eau Mali	D4
Regroup'elles inc.	D4
Société Alzheimer de Lanaudière	D4
Centre de la petite enfance - La Pirouline inc.	F1
Éclipse - Le groupe vocal	G1
La Troupe de théâtre La Clé des champs	G1
Les Cobras de Terrebonne inc.	G1
Les Créations Bliz-Arts	G1
Ligue de volleyball féminine de Terrebonne	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les « Politiques de soutien à la vie associative ».

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 637-12-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service de conversion à la RFID pour le réseau des bibliothèques de Terrebonne (SA18-6027) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 novembre 2018 à 11 h 01, à savoir :

Bibliotheca Canada inc.	164 368,26\$ t.t.c.
Biblio RPL Itée	174 072,15\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Bibliotheca Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 novembre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 200 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-1425-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **BIBLIOTHECA CANADA INC.**, datée du 13 novembre 2018, pour le service de conversion à la RFID pour le réseau des bibliothèques de Terrebonne, le tout pour un montant de 142 960\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0472 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 638-12-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

Suivant la recommandation CE-2018-1396-REC du comité exécutif du 28 novembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, la Ville s'engage à participer aux *Journées de la persévérance scolaire (JPS 2019)* et à relever le défi de « *Municipalité première de classe 2019* » en réalisant les activités suivantes :

- Durant les JPS 2019, diffuser un message d'encouragement à l'égard des étudiants sur nos panneaux d'affichage ;
- Durant les JPS 2019, dans nos bibliothèques municipales, offrir à nos citoyens des ensembles d'outils à l'intention des parents ainsi que des rubans ;
- Au début de 2019, participer au lever du drapeau de notre MRC.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 639-12-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2018-1419-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'incendie, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise :

- l'abolition du poste de capitaine, soutien opérationnel, détenu par M. Martin Malo, en date du 6 janvier 2019;
- la création d'un poste additionnel de chef aux opérations, en date du 7 janvier 2019, et que M. Martin Malo y soit nommé à compter de cette même date;
- la modification d'un poste de chef aux opérations pour devenir chef aux opérations, gestion des risques, et que Mme Nathalie Collin y soit nommée.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (réévaluation de fonctions, changements de titres, recommandation éventuelle au comité exécutif).

QUE la modification de la structure soit effective en date du 7 janvier 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 640-12-2018

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

Suivant la recommandation CE-2018-1417-REC du comité exécutif du 5 décembre 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2018-01 à intervenir avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. concernant le nombre d'heures de travail hebdomadaire eu égard aux chefs aux opérations à la Direction de l'incendie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 641-12-2018

ATTENDU QUE le « *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* » a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la présentation d'une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$ dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné ci-dessus, et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$ et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$.

QUE M. Sylvain Dufresne, directeur de l'incendie et coordonnateur de la sécurité civile, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 642-12-2018

ATTENDU QUE le « *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* » a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la présentation d'une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$ dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné ci-dessus, et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$.

QUE M. Sylvain Dufresne, directeur de l'incendie et coordonnateur de la sécurité civile, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 643-12-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2018-1410-REC du comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

1. Enlever le stationnement alternatif sur la rue de l'Opinaca afin de permettre le stationnement en tout temps du côté ouest de la rue (complexe résidentiel pour retraités Floréa) et interdire en tout temps du côté est;
2. Pour toute la durée du Marché de Noël de Terrebonne, soit du 26 novembre au 19 décembre 2018 :
 - inverser le sens unique de la rue Sainte-Marie en direction nord, entre les rues Saint-Pierre et Saint-Louis ;
 - ajout d'un panneau « arrêt » temporaire sur la rue Sainte-Marie en direction nord, à l'intersection de la rue Saint-François-Xavier ;

- maintenir le stationnement en tout temps du côté sud de la rue Saint-François-Xavier, entre les rues Sainte-Marie et Saint-André ;
- 3. Installer une balise de centre de rue comme mesure de modération de la vitesse sur la rue Thérèse-Casgrain, près de la rue Anne-Hébert ;
- 4. Installer des panneaux « stationnement interdit » devant les saillies de trottoir du côté sud de la rue de la Pruche et interdire le stationnement dans la courbe intérieure de la rue ;
- 5. Installation d'un panneau « arrêt » sur la rue des Saules en direction nord, à l'intersection de la rue O'Diana ;
- 6. Installation d'un panneau « obligation de tourner à gauche ou à droite » sur la rue Laurier en direction nord, à l'intersection de la rue Saint-Pierre, afin de renforcer la signalisation relative au changement de direction du sens unique sur Laurier ;
- 7. Implantation d'une case de stationnement pour personnes à mobilité réduite, en respect avec les normes applicables, dans le stationnement municipal situé près de l'école primaire des Pionniers, dans la Croisée urbaine ;
- 8. Aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection de la rue Chambéry et du boulevard des Plateaux et coupe de la bordure située du côté nord du boulevard des Plateaux afin que les piétons et cyclistes puissent accéder à la piste cyclable hors chaussée ;
- 9. Instauration un sens unique en direction sud sur la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis, et interdire le stationnement en tout temps des deux (2) côtés de la rue en raison de largeur de la rue (seulement 3,7 mètres) une fois les travaux complétés ;
- 10. Installation d'un panneau « interdiction de virage en U » sur le boulevard Lucille-Teasdale en direction sud, à l'intersection de la rue Mathieu-Hubou, installation d'un panneau « interdiction de virage en U – sauf véhicules autorisés » sur le boulevard Lucille-Teasdale en direction sud, à l'intersection du boulevard Marcel-Therrien et installation d'un panneau « Réduisez le bruit » destiné aux camions lourds, sur le boulevard Marcel-Therrien en direction ouest, entre le boulevard Lucille-Teasdale et la montée des Pionniers ;
- 11. Installation de panneaux « stationnement interdit » sur le côté droit du bâtiment situé au 5611, boulevard Laurier, dont l'entretien du stationnement est de responsabilité municipale, afin de permettre à l'entreprise chargée des différentes collectes d'avoir accès aux conteneurs ;
- 12. Installation de balises de centre de rue comme mesure de modération de la vitesse sur les rues O'Diana et Populaire, entre les nouvelles et les anciennes sections ;

13. Installation de panneaux « défense d'arrêter » dans la piste cyclable du chemin du Coteau, entre la rue des Escoumins et le croissant de la Source ;
14. Interdiction de stationnement sur une distance de 5 mètres de chaque côté de l'entrée des immeubles à logements situés au 1265, rue McKenzie, au 1275, rue McKenzie, ainsi que devant le 945, rue Ernest-S.-Mathieu, afin de faciliter l'entretien du chemin d'accès et le déplacement des locataires à mobilité réduite ;
15. Implantation d'une traverse piétonnière sur la rue Villeneuve à l'intersection des rues Villeneuve et Cécile (près de la garderie et de la route 337) ;
16. Déplacer en direction nord le panneau « vitesse maximale 50 km/h » sur le tronçon du boulevard Laurier situé entre la route 335 et le chemin du Curé-Barrette et ajout d'un pré-signal « vitesse maximale 50 km/h » pour inciter les automobilistes circulant en direction sud sur le boulevard Laurier à réduire plus rapidement leur vitesse à l'approche des maisons, afin de diminuer les impacts pour les résidents de ce secteur ;
17. Installation de panneaux « arrêt » temporaires à l'intersection du chemin Saint-Roch et de la rue Beauchemin, d'ici l'exécution de travaux de pavage au printemps 2019.

ADOPTÉ

La conseillère Caroline Desbiens et les conseillers Réal Leclerc, Serge Gagnon et Robert Morin prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

RÉSOLUTION NO : 644-12-2018
PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois
APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
